

# Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent

(Selon Décret n° 2021-469 du 19 avril 2021)

## Publics visés :

**Entreprises** : Salariés en partance en retraite de tous statuts (selon Décret n° 2021-469 du 19 avril 2021 relatif à la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent)

## Particuliers

**Accessibilité** : Session accessible aux personnes en situation de handicap

**Pré-requis** : Néant

## Objectifs :

- Réussir à assurer sa propre sécurité, celle de la victime et de toute autre personne
- Être en capacité de transmettre au service de secours d'urgence les informations nécessaires à son intervention.
- Savoir intervenir lors d'une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée en attendant l'arrivée des secours externes.
- Savoir identifier et intervenir face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un défibrillateur automatisé externe en attendant l'arrivée des secours externes.

## Contenu :

- Rappel du déroulement d'une intervention de secours :  
Protéger-Examiner-Alerter-Secourir.
- Présentation des différentes situations pouvant être rencontrées et des matériels utiles à connaître et éventuellement à posséder (défibrillateur, trousse de secours,...)
- Echanges sur les bonnes pratiques afin de prévenir les accidents (signes, symptômes, prévention,...)
- Démonstration et mise en pratique des gestes et interventions adaptés aux situations de blessures ou de détresses saignements, arrêt cardio-respiratoire, AVC, étouffement,...).

## Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (en 1<sup>er</sup> secours) et en prévention des risques professionnels.  
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

**Durée** : selon l'expérience des participants dans le domaine (de 4h à 7h)

**Suivi** : Émargement collectif et individuel

## Évaluation des acquis :

- Mise en situation

**A l'issue du stage, les stagiaires recevront une attestation de suivi de stage.**

**Dates** : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

**Lieu : Formation Intra** : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

**Formation Inter** : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.